



Le CAD doit accroître les APD et agir plus efficacement pour sauver des vies et les moyens de subsistance

Déclaration syndicale

6 mai 2020

La gravité de la crise mondiale engendrée par la pandémie de COVID-19 nécessite une réaction forte et urgente de la part de l'OCDE.

La TUAC et le Réseau syndical de coopération au développement de la CSI saluent la Déclaration commune du CAD du 9 avril 2020 sur la pandémie mondiale de COVID-19. Nous estimons toutefois que le CAD et ses membres devraient revoir leurs ambitions à la hausse pour pouvoir répondre à l'ampleur et à l'urgence de la situation. En raison des défis en matière de développement auxquels nous allons devoir faire face, nous regrettons de constater que le CAD ne fait que « s'efforcer de protéger » les budgets des APD à l'heure où les fonds des APD sont plus que jamais nécessaires. Nous insistons donc et réitérons nos appels précédents à voir les budgets des APD atteindre l'objectif de 0,7 % et au-delà. Nous estimons en substance que le CAD devrait entreprendre les actions suivantes :

- soutenir la mise en œuvre de systèmes de protection sociale universelle, y compris l'accès gratuit aux soins de santé dans les pays en développement - fonds mondial de protection sociale ;
- garantir la protection des emplois et de l'économie réelle ;
- alléger la dette et investir dans les ODD ;
- travailler avec les partenaires sociaux à la conception et à la mise en œuvre de programmes de réponse aux crises.

La pandémie de COVID-19 a fortement affecté les pays du monde entier à une échelle sans précédent. À mesure que le virus se propage dans les pays en développement, nous pouvons observer son impact catastrophique en termes de décès et de conséquences économiques et sociales pour les populations. Les analyses prédictives portent déjà à croire que le monde va connaître une récession plus grave que celle de 2008-2009 et l'OIT souligne le fait que 35 millions de travailleurs de plus pourraient vivre dans la pauvreté en 2020.¹ Les mesures de confinement ont affecté 81 % de la main-d'œuvre mondiale², ce qui implique de sérieuses conséquences sur les revenus et les moyens de subsistance des populations des pays en développement. Les déficits de travail décent et les faibles niveaux de santé et de sécurité au travail, associés à un nombre élevé d'emplois informels et à un accès limité aux soins de santé et à la protection sociale, aggravent encore davantage ces conséquences dans bon nombre de ces pays.

À l'heure actuelle, les ODD sont plus importants que jamais et sont essentiels à la reprise, la reconstruction et la résilience pendant et après la crise. Des fonds devraient être spécifiquement consacrés à certains ODD, au cœur de l'Horizon 2030. L'ODD 8 sur le travail décent et la croissance inclusive est l'un des objectifs les plus cruciaux dans la réaction immédiate à la crise du COVID-19, mais aussi dans la lutte pour surmonter la récession à venir.

¹ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_739156.pdf

² https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_740982.pdf



L'ODD 8 souligne non seulement la grande nécessité de garantir la santé et la sécurité au travail en vue d'éviter la contagion sur les lieux de travail, mais il met aussi l'agenda du travail décent au cœur de l'Horizon 2030. Les quatre piliers de l'agenda du travail décent (création d'emplois, droits au travail, protection sociale et dialogue social) ainsi que ses principes d'équité et d'égalité entre hommes et femmes seront essentiels pour adopter une approche globale qui permettra d'aboutir à une sortie juste et durable de cette crise.

Accroître les budgets des APD pour qu'ils atteignent l'objectif de 0,7 % et au-delà

Étant donné les mesures à prendre pour répondre à la pandémie et à ses répercussions sont conséquentes, nous appelons les membres du CAD à s'assurer que l'objectif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) des APD est atteint et s'élève même au-delà. Selon les données préliminaires relatives aux APD pour 2019, seuls cinq des 30 membres du CAD ont actuellement atteint ou excédé l'objectif de 0,7 % alors que, globalement, l'APD s'élève à 0,3 % du RNB combiné de tous les membres du CAD.³ L'ampleur de la crise nécessite une augmentation des budgets des APD pour qu'ils atteignent au minimum l'objectif de 0,7 % et s'élèvent même au-delà. L'APD devrait de préférence être disponible sous la forme de subventions afin d'éviter d'accroître la dette de nombreux pays en développement, déjà colossale.

Actuellement, nous vivons dans un monde interconnecté où aucun pays n'a été épargné par la pandémie. Il est nécessaire d'agir de façon conjointe et coordonnée pour répondre aux défis auxquels nous devons faire face. Une intervention humanitaire immédiate est nécessaire vu l'urgence actuelle pour sauver le plus de vies possible, garantir l'apport de nourriture et de matériel médical et apporter un soutien accru aux pays en développement au cours des mois et des années à venir afin de faire face aux conséquences économiques et sociales.

Soutenir la mise en œuvre de systèmes de protection sociale universelle, y compris l'accès gratuit aux soins de santé dans les pays en développement - fonds mondial de protection sociale

La coordination multilatérale, par exemple un fonds mondial de protection sociale, permettrait d'atteindre plus rapidement les ODD puisqu'elle stimulerait et compléterait les investissements intérieurs dans la protection sociale, y compris l'accès aux soins de santé. Une somme d'environ 35 milliards de dollars assurerait un financement de cinq ans qui permettrait de garantir une aide d'urgence dès à présent dans les 28 pays les plus pauvres au monde et d'accroître leur résilience au fil du temps pour qu'ils puissent survivre à la prochaine crise. Tout financement supplémentaire peut être utilisé pour répondre aux besoins urgents des pays à revenu faible et intermédiaire. La somme de cent milliards de dollars est abordable dans le contexte des dix mille milliards de dollars, peut-être plus, qui vont être dépensés pour financer les mesures d'urgence⁴.

La pandémie a révélé les écarts énormes qui existent dans de nombreux pays, particulièrement dans les pays en développement, déjà caractérisés par un nombre élevé d'emplois informels.

³ <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/APD-2019-detail-resume.pdf>

⁴ Voir l'appel de la CSI et de la TUAC à créer un fonds mondial de protection sociale : <https://www.ituc-csi.org/les-ministres-du-travail-du-g20-au>



Quelque deux milliards de personnes travaillent dans l'économie informelle. La plupart sont des femmes, vivent dans des pays émergents et en développement⁵ et ne bénéficient d'aucune protection ou presque. Ces pays manquent de solides stabilisateurs automatiques et n'ont pas la capacité des pays développés à réagir rapidement.

38 % de la population mondiale n'ont pas accès aux soins de santé publics et seuls 21 % bénéficient d'allocations de chômage. Les congés maladie et familiaux payés ainsi que les soins médicaux et les allocations de chômage ne constituent qu'un rêve dans la majorité des pays en développement. Il est urgent et nécessaire de mettre en place des aides au revenu et une couverture médicale qui ne laissent personne de côté afin de sauver des vies et de conserver le tissu économique. Le non-paiement des salaires des travailleurs et travailleuses en raison de l'interruption des contrats de la chaîne d'approvisionnement ou du confinement pourrait pousser des millions de personnes dans la pauvreté en l'absence d'aides au revenu et d'aides sociales.

Les systèmes et minima de protection sociale universelle qui, conformément à la [Convention 102](#) et à la [Recommandation 202](#) de l'Organisation internationale du travail (OIT), associent régimes complets de sécurité sociale contributive et prestations de sécurité sociale non contributive constituent l'un des piliers essentiels des mesures de réaction, de la reprise et de la résilience.

Les investissements dans la protection sociale restent insuffisants, c'est pourquoi nous appelons les membres du CAD à accroître les ressources allouées à la mise en place de systèmes et de minima de protection sociale dans les pays en développement, ce qui permettra alors de pallier directement ce manque de financement et, par le biais d'une aide technique, d'accroître la souplesse budgétaire et la mobilisation des ressources intérieures.

Toujours en ce qui concerne les systèmes et minima de protection sociale, et conformément à la [Recommandation 204](#) de l'OIT, les membres du CAD devraient apporter un soutien aux mesures visant à formaliser l'économie informelle. Cet instrument a pour objectif de protéger les plus vulnérables et de permettre aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle de contribuer à la sécurité sociale et de conserver leurs revenus au lendemain de la crise.

Garantir la protection des emplois et de l'économie réelle

Étant donné la crise actuelle, le CAD devrait durcir davantage ses critères d'octroi de financements au secteur privé et imposer comme conditions un emploi sûr et des licenciements limités en vue de créer des chaînes d'approvisionnement plus solides. Les acteurs du secteur privé qui bénéficient de fonds d'APD devraient également garantir le respect des négociations collectives et des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses. De plus, ces financements ne devraient être utilisés que dans le respect de la sécurité et de la santé au travail et permettre des salaires décents et des congés maladie payés.

En outre, c'est le secteur de la production, et non le secteur financier, qui devrait bénéficier davantage d'un soutien et l'octroi de ce soutien devrait être soumis au respect des principes de conduite responsable des entreprises. Nous recommandons d'appliquer des critères et

⁵https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--dgreports/--dcomm/documents/briefingnote/wcms_740982.pdf



outils d'évaluation des résultats spécifiques⁶ aux investissements privés-publics dans le domaine du développement (particulièrement aux financements mixtes) afin de s'assurer que ces investissements contribuent aux ODD et qu'ils sont conformes aux principes d'efficacité en matière de développement.

Une fois que la pandémie et le choc économique auront été maîtrisés, il sera nécessaire de mettre les investissements à effet catalyseur au cœur de la relance pour créer des emplois de qualité et une résilience suffisante. Nous encourageons les membres du CAD à élaborer, main dans la main avec les partenaires sociaux, un plan de soutien de la transformation et de la diversification de l'économie réelle, à l'aide d'investissements utiles, y compris dans des infrastructures à faible émission de gaz carbonique et le secteur des soins de santé. Les politiques du marché du travail sont elles aussi cruciales pour le développement et la reprise, y compris une intervention en matière de salaires et d'emploi et la promotion de l'accès au marché du travail chez les jeunes, afin d'accroître la demande globale et de réduire les inégalités.

Alléger la dette et investir dans les ODD

La pandémie de COVID-19 a engendré des sorties de capitaux sans précédent depuis les pays en développement, ce qui, associé à la chute attendue des exportations, constituera un lourd fardeau pour ces pays à l'heure où les gouvernements devront augmenter considérablement leurs dépenses pour réagir à la pandémie. Alors que de nombreux pays en développement consacrent une grande partie de leur budget au remboursement de la dette, alléger la dette sera d'une grande importance pour donner à ces pays la souplesse budgétaire nécessaire à la reprise et à la résilience future. Dans le même temps, il est important de soutenir les pays en développement dans la création de systèmes fiscaux efficaces et transparents.

Nous appelons les membres du CAD à mettre en œuvre des mécanismes d'allègement de la dette, y compris un moratoire, l'annulation, la restructuration et le reprofilage de la dette, et à soutenir une nouvelle procédure d'allègement articulée autour des ODD.

L'allègement de la dette devrait être soumis à plusieurs conditions : investir dans les ODD et prévenir et éviter les mesures d'austérité destructives qui ont fait augmenter le chômage et la pauvreté dans de nombreux pays. Les procédures d'allègement de la dette et les critères d'éligibilité devraient accroître, et non réduire, les financements publics des ODD, en particulier en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures à faible émission de gaz carbonique et de protection sociale. Résoudre cette problématique passe également par un mécanisme contraignant de règlement de la dette souveraine. Les analyses de viabilité de la dette devraient inclure les effets positifs de ces investissements sur le long terme et s'accompagner de mesures visant à prévenir les sorties de capitaux, la fraude fiscale et la délocalisation des bénéfices. Les pays à faible revenu qui font face à une crise sanitaire publique et un surendettement devraient se voir proposer l'annulation des remboursements. Les premières étapes de la suspension de la dette pour les pays à faible revenu devraient être complétées par des mesures visant à alléger le fardeau des pays à revenu intermédiaire, en particulier les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui dépendent des exportations de marchandises.

⁶ Voir « Aligner les investissements du secteur privé dans des programmes de développement aux ODD » : <https://www.ituc-csi.org/aligner-les-investissements-du>



Travailler avec les partenaires sociaux à la conception et à la mise en œuvre de programmes de réponse aux crises

Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la réponse à apporter aux conséquences socio-économiques du COVID-19 reconnaît « l'importance du dialogue social et des partenaires sociaux pour maîtriser le virus sur le lieu de travail et ailleurs, mais aussi pour éviter des pertes massives d'emplois sur le long et le moyen terme ». ⁷ Le dialogue social figure non seulement dans l'agenda du travail décent, et constitue donc un outil nécessaire pour atteindre l'ODD 8, mais il est aussi essentiel à la mise en œuvre de l'ensemble de l'Horizon 2030. ⁸ Le dialogue social est la voie à suivre pour trouver des solutions en matière de sécurité sociale, d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, de protection des salaires et de reconstruction plus durable de l'économie. Il y est fait appel dans de nombreux pays du monde pour élaborer, en cette période de crise, des mesures durables et inclusives visant à sauver des vies, les emplois et les revenus. ⁹ La [Recommandation 205](#) de l'OIT sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience (R205) est un instrument efficace pour les gouvernements, les employeurs et les organisations de travailleurs qui peuvent travailler ensemble à la reprise post-pandémie de COVID-19. ¹⁰

Nous appelons les membres du CAD à travailler étroitement avec les partenaires sociaux à la définition des priorités de la coopération au développement et à la mise en œuvre d'interventions ciblées qui permettront d'aboutir aux mesures judicieuses visant à soutenir les pays en développement sur le chemin de la reprise.

La décennie d'action pour atteindre les ODD est restée bloquée sur la ligne de départ. Les membres du CAD vont devoir agir rapidement et accroître les APD pour aider le monde à se relever et éviter une crise encore plus grave.

⁷ En anglais : https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_report_socio-economic_impact_of_covid19.pdf

⁸ Voir « Le dialogue social en tant que moteur et instrument de gouvernance pour le développement durable. » <https://www.ituc-csi.org/document-reflexion-dialogue-social-developpement>

⁹ Voir « La population d'abord : 12 gouvernements montrent au monde comment protéger les vies, les emplois et les revenus » : https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/20200327_ituc_covid-19_countryresponses_fr.pdf

¹⁰ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/publication/wcms_740371.pdf